

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 15 Octobre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS - Elodie VIREY, Adjoints.
Monique ROUSSIAU - Michel BERGER - Bruno FAVIER - Eddy BERNARDI -
Régis MONNIER - François TARTARY - Françoise FEY L'HERISSON -
Yann PROPHETE- Karine RODRIGUEZ

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

M. Bernard VETTRAINO a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I .TRAVAUX EN COURS.

1. Rues de l'Eglise et de Derrière l'Eglise.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection de chaussée des rues de l'Eglise et de Derrière l'Eglise ont été réalisés rapidement.

2. Grand Pont.

Considérant la délibération en date du 04 Septembre dernier et la nécessité de réaliser des travaux de Grand Pont pour le sécuriser et après avoir pris connaissance de plusieurs devis présentés,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,

RETIENT la proposition de prix de l'Entreprise GOSSIAUX d'un montant de 7.829.00 € HT – 9.363.48 TTC pour les travaux de réparation du Grand Pont.

DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2012

SOLLICITE une subvention du Conseil Général et l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce dossier.

3. Maison MEYA.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Juvenelle, architecte, a lancé les consultations d'entreprises pour les travaux de reconstruction de la maison dite Meya. Le délai de retour des devis est fixé au 28/10/2012.

4. Aménagement du derrière de l'Eglise.

Concernant la demande de démolition des maisons situées derrière l'Eglise, M. le Maire avise les membres du Conseil Municipal que celle-ci a été refusée par M. l'architecte des Bâtiments de France. Le point sera fait avec M. Juvenelle à ce sujet.

Par ailleurs, M. le Maire indique que le taux de subvention accordée pour le déplacement du transformateur de l'Eglise passe de 80 à 70%.

5. Travaux sur l'Ource.

Les travaux d'enrochement ont été faits par la Société de Pêche sous couvert de SEQUANA.

6. Signalisation routière.

M. le Maire précise que les fils d'eau du passage surélevé près de l'Espace CHAUSSIN ont été modifiés, passant ainsi de passage piéton à dos d'âne. Cela nécessite par le fait le changement des panneaux de signalisation.

M. le Maire en profite pour faire lecture à l'assemblée d'un devis de fourniture de panneaux de signalisation et de réalisation de marquage au sol par la société SIGNATURE.

Concernant le marquage, un devis sera demandé à la DDT.

7. Bâtiments communaux.

M. le Maire informe l'assemblée que les menuiseries de l'école maternelle et du bâtiment annexe à la Mairie ont été repeintes.

M. Jean-Luc GALLEY indique qu'il y a des fuites dans l'installation de chauffage de la Maison des Associations et que ces dernières sont en cours de réparation.

II . CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE.

M. le Maire expose le programme de la cérémonie du 11 Novembre prochain.

III. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

1) Action SPL XD MAT

Considérant la décision par délibération du Conseil Municipal en date du 06 Juin 2012 relative à l'achat d'une action SPL XD MAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,

VOTE la décision modificative budgétaire suivante :

- *Compte 020* : - 15.50 €
- *Compte 261* : + 15.50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

2) Zonage Assainissement.

Considérant la décision par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2006 relative à la durée de l'amortissement zonage d'assainissement et afin de régulariser les anomalies apparaissant au compte de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents **VOTE** la décision modificative budgétaire suivante :

- *Compte 022 : - 1068 €*
- *Compte 6811 : – chapitre 042 : 1068 €*
- *Compte 28031 : – chapitre 040 : 1068 €*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV. COMPTE RENDU DE COMMISSIONS.

1. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE

M. François TARTARY fait le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 Septembre 2012 :

ORDRE DU JOUR :

- Budgets supplémentaires de l'exercice 2012
- Budgets primitifs de l'exercice 2013
- Compte-rendu d'activités des concessionnaires pour 2011
- Contrôle de l'exécution des services publics de distribution d'électricité et de gaz par ERDF et GRDF pour 2011
- L'application de la réglementation thermique en 2013
- La filière Biométhane

BUDGET SUPPLEMENTAIRES 2012 pour le Syndicat et la Régie

- <u>En Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses :	B.P. 2012	13 308 000 €
	B.S. 2012	4 218 020 €
Recettes :	B.P. 2012	13 308 000 €
	B.S. 2012	13 133 393 €
- <u>En Section d'Investissement</u>		
Dépenses :	B.P. 2012	22 660 000 €
	B.S. 2012	12 345 870 €
Recettes	B.P. 2012	22 660 000 €
	B.S. 2012	16 645 870 €

Le rapport détaillé est consultable en Mairie.

BUDGETS PRIMITIFS 2013 pour le Syndicat et la Régie

Equilibres financiers du budget entre Dépenses et Recettes.

- En Section de Fonctionnement : 14 396 000 €
- En Section d'Investissement : 22 980 000 €

Ces prévisions sont voisines du B.P. 2012.

En dépenses d'investissement 18 M€ seront consacrés aux travaux (11,5 M€ sur réseaux) soit 79,5 % avec un autofinancement de 40 % et une participation des demandeurs à 30 %.

En dépenses de fonctionnement l'autofinancement sera de l'ordre de 71,5 %, les principales recettes proviennent des concessionnaires, de la participation des Communes, des Subventions et de la Taxe sur la consommation finale d'électricité.

ACTIVITES DES CONCESSIONNAIRES POUR 2011

- **Constats** : Hausse de la consommation d'électricité en 2011 et baisse de la consommation de gaz. Temps de coupure de 45 minutes dans l'AUBE pour 73 minutes à l'échelon national. Ecart dû principalement à 50 % du réseau BT en souterrain dans l'AUBE. Les abonnés restent majoritairement attachés au tarif réglementé. (Possibilité maintenant de retour au tarif réglementé sans délai).
- **Investissements** : Le renouvellement des réseaux est à la charge des concessionnaires 3M€ investis par ERDF sur réseaux comme en 2010. La hausse du prix de l'électricité devrait nécessairement favoriser l'augmentation des travaux de renouvellement des réseaux (38 % des factures utilisés pour travaux)
- **GRDF** a vérifié l'ensemble du réseau en 2011 (14 fuites) mais a diminué ses investissements. L'extension du réseau gaz sur le Département ne semble pas d'actualité (80 % des Communes non desservies représentant 25 % de la population ne sont pas raccordées en raison du coût de travaux trop élevé).

CONTROLE DE L'EXECUTION DES SERVICES PUBLICS PAR ERDF et GRDF POUR 2011

Le SDEA contrôle chaque année les actions conduites par ERDF et GRDF pour améliorer la sécurité, la qualité de l'énergie et des services aux consommateurs.

En 2011 :

- **Contrôle continu** : permet de vérifier l'application du cahier des charges en particulier pour l'entretien et le renouvellement des réseaux et régler les litiges.
- **Audit dans les locaux d'ERDF-GRDF** pour analyser les problèmes d'alimentation et la qualité de la distribution.
- **Enquête auprès des nouveaux abonnés.**
 - 85 % satisfaits en desserte électrique
 - 81 % satisfaits en desserte gaz

APPLICATION DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE EN 2013

Cette réglementation fixant la limite maximale de la consommation énergétique des bâtiments doit conduire à diviser par 3 la consommation des constructions neuves par :

- L'étude d'un type de chauffage adapté à la région en liaison avec ou non la production d'eau chaude
- Le contrôle de l'étanchéité à l'air et la recherche des ponts thermiques
- L'étude d'un éclairage naturel adapté à l'usage des pièces (dimensionnement des baies vitrées)
- La possibilité de protection solaire pour les locaux de sommeil
- La mesure des consommations électriques par pièce

FILIERE BIOMETHANE

Fait partie des énergies renouvelables à promouvoir. Le biométhane provient de la transformation des produits tels que déchets ménagers ou agro-alimentaires en biogaz.

Le biométhane sera ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel.

Il est nécessaire que les bâtiments de méthanisation soient situés non loin du réseau de gaz naturel existant (pas toujours compatible avec les exploitations agricoles susceptibles de fournir la matière première)

M. le Maire indique qu'une demande de coût concernant la modulation de l'éclairage public sera demandée au SDEA.

2. Réunion avec ERDF.

M. le Maire et François TARTARY font le point de la réunion ERDF qui s'est déroulée en présence de M. MORVAN

3. Voirie Rurale.

M. Bernard VETTRAINO fait le rapport de la dernière réunion de commission au cours de laquelle les problèmes de passage d'engins agricoles sur le Grand Pont ont été évoqués.

Une procédure à suivre afin de déterminer la charge admissible des ponts communaux franchissant l'Ource sera demandée au SLA, par 11 voix pour – 2 abstentions et 1 voix contre (Bruno FAVIER).

Les bordures de type T2 initialement prévues ont été remplacées par des bordures de type A2 afin de faciliter le passage des véhicules de grande largeur.

M. Bernard VETTRAINO en profite pour évoquer les soucis qu'il rencontre vis-à-vis de l'entreprise DOSSOT qui ne respecte pas les délais impartis pour les travaux qui lui sont confiés.

4. CCAS.

Mme Elodie VIREY fait le compte-rendu de la dernière réunion du CCAS où il a été question de l'opération « Brioches », des colis des Anciens (distribution le 22/12 – Nombre de colis 70) et des demandes de secours en argent.

5. Conseil des écoles.

Mme Elodie VIREY précise que l'effectif global est de 74 élèves (24 Maternelle – 21 Primaire Loches – 29 Primaire Landreville). Les prévisions pour 2013 et 2014 démontrent une stabilité des effectifs.

6. P.L.U.

M. le Maire informe l'assemblée avoir eu un rendez-vous avec la DDT suite au refus de permis de construire de M. VIGNERON. Le permis a été refusé car le PLU est en cours d'élaboration et le règlement qui s'y rattache semble trop restrictif.

Le règlement sera revu en commission avec les intervenants du CDHU.

7. OTEE.

M. Yann PROPHETE énumère la nouvelle équipe dirigeante de l'OTEE. Il précise que la commune de Landreville sera désormais représentée par la CCAO.

V. INFOS DIVERSES.

1. ALLOCATION DE VÉTÉRANCE AUX ANCIENS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le versement de l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires (SPV) de notre corps de première intervention (CPI) était jusqu'à présent financé et géré administrativement par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

L'évolution législative du 20 Juillet 2011 (article 15 de la loi 2011-851) permet désormais aux communes qui le souhaitent d'augmenter le montant de l'allocation de vétérançe que perçoivent les anciens SPV, sans toutefois dépasser le montant de l'allocation de fidélité.

Afin de nous laisser le choix de cette décision, le Conseil Général a décidé de nous attribuer une dotation d'un montant équivalent à l'allocation de vétérançe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,

DECIDE de maintenir le versement de l'allocation de vétérançe aux anciens SPV (actuels et futurs) de notre CPI.

PREND ACTE de la dotation du Conseil Général

DECIDE d'inscrire cette charge au budget

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses et signer tous documents relatifs à cette décision.

2. Cloches de l'Eglise.

M. Jean-Luc GALLEY informe l'assemblée que, suite à l'entretien annuel des cloches, des réparations s'avèrent nécessaire sans qu'il y ait urgence pour autant. Le devis de réparation établi par l'entreprise ETEB LUCOTTE SARL s'élève à 1997,32 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,

DECIDENT de l'inscription de ces travaux au BP 2013.

3. Devis SDEA.

M. le Maire fait lecture d'un devis du SDEA pour la dépose et la repose de l'éclairage public situé sur la maison communal rue de Derrière l'Eglise.

Aucune suite n'est pour l'instant donnée du fait du refus du permis de démolir de cette maison.

4. Photocopieur.

M. Michel BERGER expose l'analyse de plusieurs devis concernant le changement du photocopieur de la mairie. La société AR Technologie semble la mieux placée sur un total de trois entreprises consultées.

5. Fleurissement.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un technicien du Conseil Général prendra rendez-vous avec la commune afin d'exprimer sa vision sur les possibilités d'embellissement du village.

M. Eddy BERNARDI indique que la commission des fêtes se réunira le 30 octobre à propos des décorations de Noël.

6. Bail ORMANCEY.

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que M. ORMANCEY a demandé où en était l'état d'avancement de la reconstruction de la cadole sur un terrain lui appartenant et actuellement loué par la commune. Après vérification, le bail avait été conclu par l'ancienne municipalité avec mention de procéder à la reconstruction d'une ancienne cadole (dont il ne reste plus que les fondations). Un courrier sera adressé à M. ORMANCEY après vérification que le tracé des chemins de randonnée ne passe pas à proximité de cette parcelle.

7. Courriers divers.

M. le Maire fait lecture de plusieurs courriers, à savoir :

- Demande de concession par M. et Mme LACHOT-BOCKENBACH Claude et Bernadette
- Information marche du diocèse qui se passera et stationnera quelques heures dans la Commune dans la nuit du 31 Mars au 01 Avril 2013 – environ 700 personnes -
- Réception d'une affiche datant de 1914 envoyée par M. Jean ADAMCZAK. Un courrier de remerciements lui sera envoyé.

8. Infos diverses.

M. le Maire informe que

- Le projet d'enfouissement par le SDEA des rues de la Poste, Collin Monsieur, Notre-Dame est lancé.

- Le petit casino est repris par l'enseigne VIVAL. Les futurs gérants cherchent une maison à louer dans le village.

VI. QUESTIONS DIVERSES.

- 1) Mme Karine RODRIGUEZ indique qu'une fille s'est blessée il y a 15 jours dans l'aire de jeux. M. le Maire lui demande des explications sur les circonstances de l'accident. M. Bernard VETTRAINO précise qu'un jeu serait cassé et qu'une vérification sera faite.
- 2) M. Yann PROPHETE fait part de démarches téléphoniques abusives.
- 3) M. Eddy BERNARDI demande si la sirène est réparée. Un relais est grillé et une demande de réparation a été faite.
- 4) M. Bruno FAVIER évoque le problème récurrent de stationnement des véhicules lors du passage de la balayeuse.
- 5) M. Michel BERGER souhaite une réunion de la commission informations en vue de la préparation du prochain bulletin.
- 6) M. Régis MONNIER quitte la séance. M. le Maire fait lecture d'un courrier de l'indivision fourmier qui propose un prix d'acquisition du terrain qui se trouvera en futur zone à urbaniser de 7 € / m². Ce point sera revu en Conseil Municipal une fois le PLU réellement en place.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion sera fixée au 21 Novembre 2012 à 18 h 30.